

FICHES DE SYNTHÈSE – Février 2018

APPELS À PROJETS NATIONAUX

Appel à projets: «Structuration de Filières» – Bpifrance				
Durée	Date de publication :	-	Date de clôture :	13 Juin 2018
	Time to Grant :	4 mois	Durée du projet :	-
Contexte	Financier :	PIA	Opérateur :	Bpifrance
	Description :			
	<p>Cet appel à projets, ouvert dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation.</p> <p><u>Projets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'unités industrielles partagées ou de plateformes de service permettant à des entreprises d'une même filière s'inscrivant dans une stratégie globale de mutualiser leurs investissements pour participer activement à la stratégie de la filière ou de bénéficier d'un accès à des moyens ouverts ; • Mise en commun de compétences techniques permettant aux entreprises d'une même filière, éventuellement en lien avec les acteurs de la recherche publique, de mutualiser leurs travaux de recherche-développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests et de tous autres travaux leur permettant d'améliorer collectivement leur compétitivité ; • Mise en place d'outils collaboratifs permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou un sous-secteur d'une filière, de partager des outils à vocation technologique ou non technologique avec un plan d'affaires dédié. <p><u>Critères d'éligibilité et de sélection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu important sur la structuration de la filière ; • Potentiel de croissance et d'emploi ; • Qualité du modèle économique, du plan d'affaires et du plan de financement ; • Contribution à la transition écologique et énergétique, etc. 			
Budget	Budget global :	-	Budget par projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Supérieure à 3 millions € (pour les projets à vocation nationale ou multirégionale). • Supérieure à 2 millions € (pour les projets à vocation régionale).
	Taux d'intervention par type d'acteur :			
L'aide intervient sous forme de subvention et d'avance remboursable. Son montant est au maximum égal à 50% du montant des dépenses éligibles. Un intéressement de l'État au succès du projet est demandé. Pour les établissements de recherche, l'assiette de l'aide est constituée de coûts marginaux pris en charge à 100%.				
Analyse	Avantages :		Inconvénients :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de cofinancement du recours à des moyens de production, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés en faisant bénéficier notamment des PME ou entreprises de taille intermédiaire (ETI). 		<ul style="list-style-type: none"> • Être porté par une entreprise ou une structure fédérant plusieurs entreprises, représentative de la filière, et en capacité (notamment financière) de mener à bien le projet. 	
Contact	Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations :			
	Site web de l'appel			